

Département
de la Haute-Saône
Communauté de Communes
du Pays Riolais
Siège social : Rue des Frères Lumière
- 70 190 RIOZ

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 17 juillet 2020 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres Présents ou représentés :

38 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - **BOULOT :** M. CHARBONNIER, MME CHEVALIER, MME ERARD - **BOULT :** M. CARON, M GUIGUEN - **BUTHIERS :** M. MAGNIN - **CHAMBORNAY LES BELLEVAUX :** MPEYRETON - **CHAUX LA LOTIERE :** M. ORMAUX - **CIREY :** M. NOEL - **CROMARY :** M. BERGER - **ETUZ :** M. GERMAIN, M. TABOURNOT - **FONDREMAND :** M. HANRIOT - **HYET :** M. OUDIN - **LE CORDONNET :** M. MIGARD - **MONTARLOT LES RIOZ :** M. BOUTON - **MONTBOILLON :** M. PANIER - **OISELAY ET GRACHAUX :** MME CUENOT - **PENNESIERES :** M. BRIOTTET - **PERROUSE :** M. MICHAUD - **RECOLOGNE LES RIOZ :** M. TRAVAILLOT - **RIOZ:** MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME STIVALA MME THIEBAUT, MME VARIN, MME WANTZ - **SORANS LES BREUREY:** M. MARCHAL - **TRAITIEFONTAINE :** MME BARDEY - **TRESILLEY :** M. FLEUROT - **VANDELANS :** MME BAILLY-BIICHLE - **VILLERS BOUTON :** MME DEMANY - **VORAY SUR L'OGNON :** MME BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER

3 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

AULX LES CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ - **RIOZ :** M. VERNIER à MME THIEBAUT - **RUHANS :** M. GIRARD S. à M. PANIER

5 membres suppléants avec voix délibérative :

BUSSIERES : MME DUPONT (M. BRENOT étant empêché) - **GRANDVELLE ET LE PERRENOT :** M. GOUX (M. SAUVIAT étant empêché) - **MAIZIERES :** M.MILLERAND (M. COSTILLE étant empêché) - **NEUVELLE LES CROMARY :** M.CATTENOZ (M. DEMOLY étant empêché) - **QUENOCHÉ :** MME FERRAND (M. GALLAND étant empêché)

1 membre absent :

LA MALACHERE : M. GIRARD C

Nombre de communes présentes ou représentées : 32 sur 33

N20072301D

OBJET : DELEGATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE D'UNE PARTIE DE SES ATTRIBUTIONS A LA PRESIDENTE, AUX VICE-PRESIDENT(E)S OU AU BUREAU

Madame la Présidente, Rapporteur, rappelle que l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le Conseil Communautaire peut déléguer une partie de ses attributions d'une part à la Présidente et d'autre part au Bureau Communautaire.

Seuls les 7 domaines suivants ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation :

- 1° Le vote du budget, l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° L'approbation du compte administratif ;
- 3° Les dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° L'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° La délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Dans un souci d'efficacité de l'action communautaire et de bonne administration quotidienne des affaires de la communauté de communes du Pays Riolais, il apparaît souhaitable que le Conseil Communautaire délègue une partie de ses attributions au Bureau Communautaire et à la Présidente.

Il est donc proposé de déléguer d'une part au Bureau et d'autre part au Président les actes de gestion suivants énumérés ci-après et ce pour toute la durée du mandat.

Délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire

Finances :

- Individualiser les crédits inscrits au budget dans le cas où l'assemblée ne s'est pas prononcée sur leur répartition et autoriser la Présidente à signer les conventions relatives à ces individualisations, le cas échéant ;
- Autoriser la Présidente à signer toute convention ayant pour objet de garantir les emprunts souscrits par un tiers.
- Autoriser la Présidente à réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum annuel autorisé par le Conseil Communautaire soit 500 000,00 €
- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et passer à cet effet tous les actes nécessaires, dans les limites du budget voté par le Conseil Communautaire

Gestion des biens communautaires :

- Approuver les conventions de servitude ;
- Décider le classement et le déclassement de terrains du domaine public communautaire ;
- Réformer et vendre le matériel et mobilier communautaire au-delà de 4 600 € nets.

Marchés publics :

- Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque que les crédits sont inscrits au budget et dont le montant est inférieur au seuil de publicité au BOAMP ou sur un Journal d'Annonces légales.

Désignations de représentants de la communauté :

- Désigner les représentants de la Communauté de communes auprès de diverses organismes et commissions, dès lors que ces désignations ne nécessitent pas une élection en Conseil Communautaire.
- Autoriser, au nom de la communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Subventions :

- Accorder des subventions dans la limite des crédits alloués au Conseil Communautaire.

Divers :

- Autoriser la Présidente à signer tout type de conventions (à l'exclusion des conventions de délégation de service public) soit :
 - sans incidence financière pour la Communauté de communes ;
 - avec incidence financière dans la limite des crédits votés par le Conseil Communautaire.

Délégations du Conseil Communautaire à la Présidente

Finances :

- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de communes ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Foncier – Urbanisme :

- Exercer, au nom de la Communauté de communes les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, et déléguer l'exercice de ces droits à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions de l'article L 213-3 du Code de l'Urbanisme ;
- Exercer au nom de la Communauté de communes le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;
- Fixer le montant des offres de la Communauté de communes à notifier aux propriétaires expropriés et répondre à leurs demandes ;
- Délivrer et résilier les autorisations d'occupation du domaine public ; conclure et résilier les conventions d'occupation du domaine public, conformément aux tarifs délibérés par le Conseil communautaire ;
- Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens communautaires ;
- Procéder au dépôt de toutes demandes de certificats ou d'autorisations d'urbanisme au nom de la communauté de communes.

Affaires juridiques – Contentieux :

- Intenter, au nom de la communauté de communes les actions en justice ou défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, avoués, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Passer les contrats d'assurance et leurs avenants, ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

Gestion des biens communautaires :

- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros nets ;
- Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens communautaires.

Marchés publics :

- Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque que les crédits sont inscrits au budget et dont le montant est inférieur au seuil de publicité obligatoire.

Divers :

- Solliciter, en tant que besoin, des subventions apportées par tout organisme financeur et être autorisé à signer tous documents relatifs à ces demandes de subventions ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires lorsque le montant des dommages n'excède pas 20 000€.
- Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la communauté de communes;

Après en avoir délibéré, cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés (Abstention : 0 – Contre : 6).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ



Département
de la Haute-Saône
Communauté de Communes
du Pays Riolais
Siège social : Rue des Frères Lumière
- 70 190 RIOZ

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 17 juillet 2020 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres Présents ou représentés :

38 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : M. CHARBONNIER, MME CHEVALIER, MME ERARD - BOULT : M. CARON, M GUIGUEN - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY LES BELLEVAUX : MPEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. ORMAUX - CIREY : M. NOEL - CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON - MONTBOILLON : M. PANIER - OISELAY ET GRACHAUX : MME CUENOT - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ: MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME STIVALA MME THIEBAUT, MME VARIN, MME WANTZ - SORANS LES BREUREY: M. MARCHAL - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - TRESILLEY : M. FLEUROT - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : MME BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER

3 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

AULX LES CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ - RIOZ : M. VERNIER à MME THIEBAUT - RUHANS : M. GIRARD S. à M. PANIER

5 membres suppléants avec voix délibérative :

BUSSIERES : MME DUPONT (M. BRENOT étant empêché) - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX (M. SAUVIAT étant empêché) - MAIZIERES : M. MILLERAND (M. COSTILLE étant empêché) - NEUVELLE LES CROMARY : M. CATTENOZ (M. DEMOLY étant empêché) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND étant empêché)

1 membre absent :

LA MALACHERE : M. GIRARD C

Nombre de communes présentes ou représentées : 32 sur 33

N20072302D

OBJET : CREATION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts qui stipule qu'il est créée entre l'EPCI et ses communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges ;

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de nommer les nouveaux membres de cette commission. La CLECT a pour mission d'établir un rapport sur l'évaluation des charges des compétences et des services transférés au fur et à mesure de leur transfert qui sera soumis au vote du conseil communautaire et des conseils municipaux. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'EPCI qui en détermine la composition à la majorité des 2/3 tiers. Elle est composée des membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. La commission élira son Président et son Vice-président.

Compte tenu de ce qui précède ;

La Présidente propose à l'assemblée :

- De constituer la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
- De fixer le nombre de membres de la CLECT à 33, soit 1 membre par commune ;
- De solliciter les communes membres de la communauté, en vue de leur demander de désigner leur représentant au sein de la CLECT ;
- De soumettre au vote d'une prochaine assemblée communautaire la liste des conseillers dont les noms auront été proposés par chaque commune membre ;

Après délibération, l'assemblée :

- Approuve la constitution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
- Fixe le nombre de membres de la CLECT à 33, soit 1 membre par commune.
- Sollicite les communes membres de la Communauté de Communes du Pays Riolais, en vue de leur demander de désigner leur représentant au sein de la CLECT ;
- Prend acte que le vote de la liste des conseillers dont les noms auront été proposés par chaque commune membre sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil communautaire ;
- Autorise la Présidente ou son vice-Président délégué à signer toute pièce nécessaire à cette décision.

Après en avoir délibéré, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ



Département
de la Haute-Saône
Communauté de Communes
du Pays Riolais
Siège social : Rue des Frères Lumière
- 70 190 RIOZ

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 17 juillet 2020 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres Présents ou représentés :

38 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : M. CHARBONNIER, MME CHEVALIER, MME ERARD - BOULT : M. CARON, M GUIGUEN - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY LES BELLEVAUX : MPEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. ORMAUX - CIREY : M. NOEL - CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON - MONTBOILLON : M. PANIER - OISELAY ET GRACHAUX : MME CUENOT - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ: MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME STIVALA MME THIEBAUT, MME VARIN, MME WANTZ - SORANS LES BREUREY: M. MARCHAL - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - TRESILLEY : M. FLEUROT - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : MME BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER

3 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

AULX LES CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ - RIOZ : M. VERNIER à MME THIEBAUT - RUHANS : M. GIRARD S. à M. PANIER

5 membres suppléants avec voix délibérative :

BUSSIERES : MME DUPONT (M. BRENOT étant empêché) - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX (M. SAUVIAT étant empêché) - MAIZIERES : M. MILLERAND (M. COSTILLE étant empêché) - NEUVELLE LES CROMARY : M. CATTENOZ (M. DEMOLY étant empêché) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND étant empêché)

1 membre absent :

LA MALACHERE : M. GIRARD C

Nombre de communes présentes ou représentées : 32 sur 33

N20072303D

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Vu l'article 1650-A du code général des impôts (CGI) qui prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) dans EPCI ;

Vu la délibération du 4 juillet 2011 validant le principe de création d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) ;

Pour rappel, la CIID intervient en matière de fiscalité directe locale avec notamment :

- Un rôle consultatif en matière d'évaluation des propriétés bâties ;
- Un rôle d'information de l'administration fiscale des changements dont cette dernière n'aurait pas eu connaissance ;
- Un rôle décisionnel dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels

Cette commission intercommunale des impôts directs est composée de onze membres :

- La Présidente de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou un vice-président délégué ;
- et dix commissaires.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Les dix commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des Finances publiques sur la base d'une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres. La liste de présentation établie par l'organe délibérant de l'EPCI doit donc comporter vingt noms pour les commissaires titulaires et vingt noms pour les commissaires suppléants.

Cette liste est la suivante :

Titulaires	Suppléants
ETUZ : M. TABOURNOT Hervé	GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX Dominique
VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER Michel	RIOZ : MME STIVALA Cécilia
RIOZ : MME THIEBAUT Fanny	RIOZ : M. GUIBOURG Frédéric
PENNESIERES : M. BRIOTTET Bernard	RIOZ : MME VARIN Alicia
GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. SAUVIAT Jean-Louis	QUENOCHÉ : MME FERRAND Sylviane
BOULT : M. CARON Cedrik	RIOZ : M. FILIATRE Claudine
BOULOT : MME CHEVALIER Claude	VORAY SUR L'OGNON : MME BESNARD Maud
RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT Robert	VORAY SUR L'OGNON : M. GIRAUD Philippe
TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY Michelle	TRAITIEFONTAINE : M. KRUCZEK Michel
BOULOT : MME ERARD Karine	RIOZ : M. SANCHEZ Bruno
CHAUX LA LOTIERE : M. ORMAUX Alexandre	BOULOT : M. CHARBONNIER Gabriel
PERROUSE : M. MICHAUD Joël	CIREY : M. PARTY Julien
CHAMBORNAY LES BELLEVAUX : M. LOICHEMOL Laurent	VILLERS BOUTON : MME DEMANY Magali
RIOZ : M. MAINIER Gilles	RECOLOGNE LES RIOZ : M. VAN-HOORNE Stéphane
BOULT : M GUIGUEN Dominique	BUSSIERES : MME DUPONT Joëlle
LA MALACHERE : M. GLAUSER Patrick	NEUVELLE LES CROMARY : M. CATTENOZ Cyrille
FONDREMAND : MME GUERAUX Christelle	CROMARY : M. VOYNNET Marc
BUTHIERS : M. MAGNIN Didier	CIREY : M. NOEL Jean-Jacques
HYET : M. OUDIN Jean-Pierre	BUTHIERS : M. PAGET Olivier
HYET : M. CUISANCE Pascal	ETUZ : M. GERMAIN GUILLAUME

Après en avoir délibéré, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents
La Présidente,
Nadine WANTZ



Département
de la Haute-Saône
Communauté de Communes
du Pays Riolais
Siège social : Rue des Frères Lumière
- 70 190 RIOZ

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 17 juillet 2020 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres Présents ou représentés :

38 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : M. CHARBONNIER, MME CHEVALIER, MME ERARD - BOULT : M. CARON, M GUIGUEN - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY LES BELLEVAUX : MPEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. ORMAUX - CIREY : M. NOEL - CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON - MONTBOILLON : M. PANIER - OISELAY ET GRACHAUX : MME CUENOT - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ: MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME STIVALA MME THIEBAUT, MME VARIN, MME WANTZ - SORANS LES BREUREY: M. MARCHAL - TRAITTEFONTAINE : MME BARDEY - TRESILLEY : M. FLEUROT - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : MME BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER

3 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

AULX LES CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ - RIOZ : M. VERNIER à MME THIEBAUT - RUHANS : M. GIRARD S. à M. PANIER

5 membres suppléants avec voix délibérative :

BUSSIERES : MME DUPONT (M. BRENOT étant empêché) - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX (M. SAUVIAT étant empêché) - MAIZIERES : M.MILLERAND (M. COSTILLE étant empêché) - NEUVELLE LES CROMARY : M.CATTENOZ (M. DEMOLY étant empêché) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND étant empêché)

1 membre absent :

LA MALACHERE : M. GIRARD C

Nombre de communes présentes ou représentées : 32 sur 33

N20072304D

**OBJET : FIXATION DU MONTANT MENSUEL DES INDEMNITES DE FONCTION
AUX MEMBRES DU BUREAU**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-12 ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que pour une communauté regroupant 12 701 habitants, l'article R 5214-1 du code général des collectivités fixe :

- l'indemnité maximale de président (e) à 48,75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

- l'indemnité maximale de vice-président à 20,63% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Considérant que les conseillers communautaires auxquels la Présidente a délégué une partie de ses attributions peuvent percevoir une indemnité ;

Ainsi, conformément aux articles L 5211-12 et R 5214-1 du CGCT du code des collectivités locales, la Présidente propose d'attribuer les indemnités suivantes à la Présidente, aux vice-présidents et aux conseillers communautaires délégués à compter de la date d'installation des élus :

	Taux maximal <i>par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique</i>	Taux proposé <i>par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique</i>	Montant brut mensuels
Présidente	48,75%	44%	1711,34 €
Vice-Président	20,63%	10%	388,93 €
Conseiller communautaire délégué	20,63%	5%	194,47 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Des indemnités ci-dessus à compter de la date d'installation des élus.

Cette délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (abstentions : 4 - contre :5).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ

Département
de la Haute-Saône
Communauté de Communes
du Pays Riolais
Siège social : Rue des Frères Lumière
- 70 190 RIOZ

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 17 juillet 2020 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres Présents ou représentés :

38 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : M. CHARBONNIER, MME CHEVALIER, MME ERARD - BOULT : M. CARON, M GUIGUEN - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY LES BELLEVAUX : M PEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. ORMAUX - CIREY : M. NOEL - CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON - MONTBOILLON : M. PANIER - OISELAY ET GRACHAUX : MME CUENOT - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ: MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME STIVALA MME THIEBAUT, MME VARIN, MME WANTZ - SORANS LES BREUREY: M. MARCHAL - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - TRESILLEY : M. FLEUROT - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : MME BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER

3 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

AULX LES CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ - RIOZ : M. VERNIER à MME THIEBAUT - RUHANS : M. GIRARD S. à M. PANIER

5 membres suppléants avec voix délibérative :

BUSSIERES : MME DUPONT (M. BRENOT étant empêché) - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX (M. SAUVIAT étant empêché) - MAIZIERES : M. MILLERAND (M. COSTILLE étant empêché) - NEUVELLE LES CROMARY : M. CATTENOZ (M. DEMOLY étant empêché) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND étant empêché)

1 membre absent :

LA MALACHERE : M. GIRARD C

Nombre de communes présentes ou représentées : 32 sur 33

N20072305D

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE TECHNIQUE

La Présidente rappelle que la Communauté de Communes comptant plus de 50 agents est dotée de son propre Comité Technique.

Ce comité est consulté pour avis sur les questions collectives liées notamment à l'organisation et au fonctionnement des services, sur les grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences, ainsi que sur la politique indemnitaire, la formation, l'insertion, la promotion de l'égalité professionnelle...

A la suite du renouvellement des conseils municipaux, la Présidente propose de désigner trois délégués titulaires (dont la Présidente ou son représentant) et trois délégués suppléants.

Le Conseil Communautaire désigne les conseillers suivants pour siéger au Comité Technique de la Communauté :

- Mme WANTZ Nadine, Présidente, déléguée titulaire
- M. TOURNIER Michel, délégué titulaire
- M. SAUVIAT Jean-Louis, délégué titulaire
- M. HANRIOT Jean-charles, délégué suppléant
- M. MIGARD Pierre, délégué suppléant
- MME DEMANY Magali, déléguée suppléante

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ



Département
de la Haute-Saône
Communauté de Communes
du Pays Riolais
Siège social : Rue des Frères Lumière
- 70 190 RIOZ

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 17 juillet 2020 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres Présents ou représentés :

38 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : M. CHARBONNIER, MME CHEVALIER, MME ERARD - BOULT : M. CARON, M GUIGUEN - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY LES BELLEVAUX : M PEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. ORMAUX - CIREY : M. NOEL - CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON - MONTBOILLON : M. PANIER - OISELAY ET GRACHAUX : MME CUENOT - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ: MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME STIVALA MME THIEBAUT, MME VARIN, MME WANTZ - SORANS LES BREUREY: M. MARCHAL - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - TRESILLEY : M. FLEUROT - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : MME BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER

3 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

AULX LES CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ - RIOZ : M. VERNIER à MME THIEBAUT - RUHANS : M. GIRARD S. à M. PANIER

5 membres suppléants avec voix délibérative :

BUSSIERES : MME DUPONT (M. BRENOT étant empêché) - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX (M. SAUVIAT étant empêché) - MAIZIERES : M. MILLERAND (M. COSTILLE étant empêché) - NEUVELLE LES CROMARY : M. CATTENOZ (M. DEMOLY étant empêché) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND étant empêché)

1 membre absent :

LA MALACHERE : M. GIRARD C

Nombre de communes présentes ou représentées : 32 sur 33

N20072307D

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE - CNAS

Considérant la délibération du conseil communautaire en date du 03 décembre 2004 concernant l'adhésion de la Communauté de Communes au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.), la Présidente rappelle que le C.N.A.S. est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leur famille.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, la collectivité doit désigner un nouveau représentant des élus, un représentant des agents et un correspondant chargé d'assurer le relais entre les bénéficiaires des prestations et le C.N.A.S.

Ces délégués sont appelés à siéger annuellement à l'assemblée départementale afin de donner un avis sur les orientations de l'association ; d'émettre des vœux sur l'amélioration des prestations

offertes par le C.N.A.S. et de procéder à l'élection des membres du bureau départemental, des délégués départementaux et des membres du conseil d'administration du C.N.A.S.

Ils sont désignés pour la durée du mandat municipal, soit jusqu'à la fin du mandat municipal en cours. En cas de démission, mutation, cessation de fonction d'un des délégués, la collectivité doit en informer le C.N.A.S. et procéder à la désignation ou à l'élection d'un nouveau délégué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire désigne :

- ✓ Mme WANTZ Nadine en qualité de représentante des élus
- ✓ M. ENDERLIN Thierry en qualité de représentant des agents
- ✓ Mme POURCHET Séverine en qualité de correspondante du C.N.A.S

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention : 2).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ



Département
de la Haute-Saône
Communauté de Communes
du Pays Riolais
Siège social : Rue des Frères Lumière
- 70 190 RIOZ

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 17 juillet 2020 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres Présents ou représentés :

38 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : M. CHARBONNIER, MME CHEVALIER, MME ERARD - BOULT : M. CARON, M GUIGUEN - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY LES BELLEVAUX : MPEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. ORMAUX - CIREY : M. NOEL - CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON - MONTBOILLON : M. PANIER - OISELAY ET GRACHAUX : MME CUENOT - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ: MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME STIVALA MME THIEBAUT, MME VARIN, MME WANTZ - SORANS LES BREUREY: M. MARCHAL - TRAITTEFONTAINE : MME BARDEY - TRESILLEY : M. FLEUROT - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : MME BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER

3 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

AULX LES CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ - RIOZ : M. VERNIER à MME THIEBAUT - RUHANS : M. GIRARD S. à M. PANIER

5 membres suppléants avec voix délibérative :

BUSSIERES : MME DUPONT (M. BRENOT étant empêché) - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX (M. SAUVIAT étant empêché) - MAIZIERES : M.MILLERAND (M. COSTILLE étant empêché) - NEUVILLE LES CROMARY : M.CATTENOZ (M. DEMOLY étant empêché) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND étant empêché)

1 membre absent :

LA MALACHERE : M. GIRARD C

Nombre de communes présentes ou représentées : 32 sur 33

N20072308D

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COLLEGE DE RIOZ

La Présidente explique qu'il convient de désigner un(e) représentant(e) de la Communauté au sein du Conseil d'administration du Collège Jules Jeanneney à Rioz.

La Présidente invite les conseillers qui le souhaitent à faire acte de candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, désigne Mme CUENOT Christelle représentante titulaire et M. TOURNIER Michel représentant suppléant pour représenter la Communauté de Communes du Pays Riolais au Conseil d'administration du Collège Jules Jeanneney à Rioz.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ

Département
de la Haute-Saône
Communauté de Communes
du Pays Riolais
Siège social : Rue des Frères Lumière
- 70 190 RIOZ

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 17 juillet 2020 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres Présents ou représentés :

38 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : M. CHARBONNIER, MME CHEVALIER, MME ERARD - BOULT : M. CARON, M GUIGUEN - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY LES BELLEVAUX : MPEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. ORMAUX - CIREY : M. NOEL - CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON - MONTBOILLON : M. PANIER - OISELAY ET GRACHAUX : MME CUENOT - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ: MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME STIVALA MME THIEBAUT, MME VARIN, MME WANTZ - SORANS LES BREUREY: M. MARCHAL - TRAITTEFONTAINE : MME BARDEY - TRESILLEY : M. FLEUROT - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : MME BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER

3 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

AULX LES CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ - RIOZ : M. VERNIER à MME THIEBAUT - RUHANS : M. GIRARD S. à M. PANIER

5 membres suppléants avec voix délibérative :

BUSSIERES : MME DUPONT (M. BRENOT étant empêché) - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX (M. SAUVIAT étant empêché) - MAIZIERES : M. MILLERAND (M. COSTILLE étant empêché) - NEUVELLE LES CROMARY : M. CATTENOZ (M. DEMOLY étant empêché) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND étant empêché)

1 membre absent :

LA MALACHERE : M. GIRARD C

Nombre de communes présentes ou représentées : 32 sur 33

N20072309D

OBJET : DESIGNATION D'UN ELU DELEGUE A L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES POUR LA MAITRISE DES DECHETS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Vu la délibération du 30 juin 2015 actant l'adhésion à l'ASCOMADE ;

Depuis le 30 juin 2015, la Communauté de communes adhère à l'ASCOMADE (Association de Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement), réseau de collectivités territoriales pour les domaines suivants : collecte des déchets, assainissement et eau potable.

Régit par la loi de 1901, cette association est à but non lucratif et d'intérêt général. Depuis 1987, elle œuvre pour un triple objectif :

- Favoriser l'échange d'informations et d'expériences,
- Conseiller les collectivités sur des aspects techniques, réglementaires et méthodologiques,
- Réaliser des actions communes permettant aux collectivités membres de gagner en efficacité.

Elle propose à ses membres, une veille technique et réglementaire, des groupes d'échanges, des sessions d'information et d'échanges, des visites, des outils d'aides à la décision ou encore la conduite d'opérations pilotes.

Un délégué titulaire, et éventuellement un délégué suppléant, doivent être désignés pour siéger à l'Assemblée générale afin de représenter la collectivité à l'ASCOMADE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve :

- l'adhésion à l'ASCOMADE pour les domaines suivants : collecte des déchets, assainissement et eau potable ;
- la signature par la Présidente du bulletin d'adhésion et tout document relatif à cette décision ;
- la désignation de M. SAUVIAT Jean-Louis en tant que délégué titulaire et M. GUIGUEN Dominique en tant de délégué suppléant à l'ASCOMADE.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ



Département
de la Haute-Saône
Communauté de Communes
du Pays Riolais
Siège social : Rue des Frères Lumière
- 70 190 RIOZ

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 17 juillet 2020 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres Présents ou représentés :

38 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - **BOULOT :** M. CHARBONNIER, MME CHEVALIER, MME ERARD - **BOULT :** M. CARON, M GUIGUEN - **BUTHIERS :** M. MAGNIN - **CHAMBORNAY LES BELLEVAUX :** MPEYRETON - **CHAUX LA LOTIERE :** M. ORMAUX - **CIREY :** M. NOEL - **CROMARY :** M. BERGER - **ETUZ :** M. GERMAIN, M. TABOURNOT - **FONDREMAND :** M. HANRIOT - **HYET :** M. OUDIN - **LE CORDONNET :** M. MIGARD - **MONTARLOT LES RIOZ :** M. BOUTON - **MONTBOILLON :** M. PANIER - **OISELAY ET GRACHAUX :** MME CUENOT - **PENNESIERES :** M. BRIOTTET - **PERROUSE :** M. MICHAUD - **RECOLOGNE LES RIOZ :** M. TRAVAILLOT - **RIOZ:** MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME STIVALA MME THIEBAUT, MME VARIN, MME WANTZ - **SORANS LES BREUREY:** M. MARCHAL - **TRAITIEFONTAINE :** MME BARDEY - **TRESILLEY :** M. FLEUROT - **VANDELANS :** MME BAILLY-BIICHLE - **VILLERS BOUTON :** MME DEMANY - **VORAY SUR L'OGNON :** MME BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER

3 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

AULX LES CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ - **RIOZ :** M. VERNIER à MME THIEBAUT - **RUHANS :** M. GIRARD S. à M. PANIER

5 membres suppléants avec voix délibérative :

BUSSIERES : MME DUPONT (M. BRENOT étant empêché) - **GRANDVELLE ET LE PERRENOT :** M. GOUX (M. SAUVIAT étant empêché) - **MAIZIERES :** M.MILLERAND (M. COSTILLE étant empêché) - **NEUVELLE LES CROMARY :** M.CATTENOZ (M. DEMOLY étant empêché) - **QUENOCHÉ :** MME FERRAND (M. GALLAND étant empêché)

1 membre absent :

LA MALACHERE : M. GIRARD C

Nombre de communes présentes ou représentées : 32 sur 33

N20072310D

OBJET : DESIGNATION DU OU DES REPRESENTANTS A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE ACTION 70

Vu la délibération du 12 décembre 2016 validant l'achat d'actions de la SEM Action 70 ;

Vu la délibération du 19 juin 2017 prenant acte de la composition du capital de la SEM Action 70 ;

La Présidente rappelle que la Communauté est actionnaire de la société Action 70, Entreprise Publique Locale. À ce titre et en vertu de l'article 1524- 5 du code général des collectivités territoriales, toute collectivité locale doit être représentée au conseil d'administration.

Pour rappel, la mission d'ACTION 70 est d'étudier et de construire des bâtiments. La société propose et finance des solutions immobilières aux entreprises artisanales, industrielles et tertiaires ainsi qu'aux collectivités territoriales partenaires. Elle peut construire, réhabiliter, rénover tout immeuble, local ou ouvrage d'activité nécessaire au développement économique et industriel ou au développement local.

Le nombre de places au conseil d'administration est limité. Ainsi les statuts de la société ont prévu 1 poste d'administrateur réservé aux collectivités locales ne bénéficiant pas d'un nombre d'actions suffisant pour obtenir un siège au conseil d'administration directement. Ces collectivités se réunissent en assemblée spéciale afin d'élire leur représentant au conseil d'administration et d'étudier l'ensemble des documents qui seront présentés aux différentes instances de la société.

Il appartient au Conseil Communautaire de désigner son représentant à l'assemblée générale mais également un représentant qui siègera soit au conseil d'administration soit à l'assemblée spéciale selon la décision de l'assemblée générale d'Action 70, sachant qu'il peut s'agir de la même personne.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de désigner Mme WANTZ Nadine, représentante titulaire et Mme CHEVALIER Claude représentante suppléante de la Communauté de Communes du Pays Riolais à Action 70.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ



Département
de la Haute-Saône
Communauté de Communes
du Pays Riolais
Siège social : Rue des Frères Lumière
- 70 190 RIOZ

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 17 juillet 2020 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres Présents ou représentés :

38 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : M. CHARBONNIER, MME CHEVALIER, MME ERARD – BOULT : M. CARON, M GUIGUEN - BUTHIERS : M. MAGNIN – CHAMBORNAY LES BELLEVAUX : MPEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. ORMAUX - CIREY : M. NOEL – CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT – HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON - MONTBOILLON : M. PANIER – OISELAY ET GRACHAUX : MME CUENOT - PENNESIERES : M. BRIOTTET – PERROUSE : M. MICHAUD – RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ: MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME STIVALA MME THIEBAUT, MME VARIN, MME WANTZ – SORANS LES BREUREY: M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - TRESILLEY : M. FLEUROT - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : MME BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER

3 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

AULX LES CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ - RIOZ : M. VERNIER à MME THIEBAUT - RUHANS : M. GIRARD S. à M. PANIER

5 membres suppléants avec voix délibérative :

BUSSIERES : MME DUPONT (M. BRENOT étant empêché) - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX (M. SAUVIAT étant empêché) - MAIZIERES : M. MILLERAND (M. COSTILLE étant empêché) - NEUVELLE LES CROMARY : M. CATTENOZ (M. DEMOLY étant empêché) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND étant empêché)

1 membre absent :

LA MALACHERE : M. GIRARD C

Nombre de communes présentes ou représentées : 32 sur 33

N20072311D

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE POUR LE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE FONDREMAND

Vu la délibération du 27 janvier 2020 validant le principe de création de mise en place d'une commission locale pour le SPR de Fondremand ;

La Présidente rappelle que la mise en place d'une commission locale pour le site patrimonial de Fondremand doit obligatoirement être créée par la Communauté de Communes compétente en matière de document d'urbanisme.

La Présidente rajoute qu'il convient d'effectuer une modification de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) valant règlement de SPR afin de permettre l'intégration de parcelles dans le zonage constructible du PLUi (UV et UA) et la modification du règlement permettant la création d'équipements publics (STEP et poste de refoulement).

La commission est composée de :

- Membres de droit :

- le président de la commission : la présidente de l'EPCI compétent en matière de document d'urbanisme qui peut déléguer la présidence au maire de la commune ;
- le maire de la commune concernée par le SPR ;
- le préfet de département ;
- le directeur régional des affaires culturelles ;
- l'architecte des bâtiments de France ;

- Membres nommés de :

- un tiers de représentants désignés par le conseil communautaire en son sein ;
- un tiers de représentants d'association ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine (il est évoqué à ce titre le CAUE et les Cités de caractère BFC);
- un tiers de personnalités qualifiées (acteurs de la vie locale, ou des services ayant une compétence dans le domaine de patrimoine ou des paysages, non membre de droit, tels que le Conseil Régional, le service patrimoine et inventaire ou la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, désigne les conseillers suivants pour être représentants à la commission locale pour le SPR de Fondremand :

- M. NOEL Jean-Jacques, représentant titulaire
- M. SAUVIAT Jean-Louis, représentant titulaire
- M. OUDIN Jean-Pierre, représentant suppléant
- Mme GUERAUX Christelle, représentante suppléante

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ



Département
de la Haute-Saône
Communauté de Communes
du Pays Riolais
Siège social : Rue des Frères Lumière
- 70 190 RIOZ

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 17 juillet 2020 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres Présents ou représentés :

38 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - **BOULOT :** M. CHARBONNIER, MME CHEVALIER, MME ERARD - **BOULT :** M. CARON, M GUIGUEN - **BUTHIERS :** M. MAGNIN - **CHAMBORNAY LES BELLEVAUX :** MPEYRETON - **CHAUX LA LOTIERE :** M. ORMAUX - **CIREY :** M. NOEL - **CROMARY :** M. BERGER - **ETUZ :** M. GERMAIN, M. TABOURNOT - **FONDREMAND :** M. HANRIOT - **HYET :** M. OUDIN - **LE CORDONNET :** M. MIGARD - **MONTARLOT LES RIOZ :** M. BOUTON - **MONTBOILLON :** M. PANIER - **OISELAY ET GRACHAUX :** MME CUENOT - **PENNESIERES :** M. BRIOTTET - **PERROUSE :** M. MICHAUD - **RECOLOGNE LES RIOZ :** M. TRAVAILLOT - **RIOZ:** MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME STIVALA MME THIEBAUT, MME VARIN, MME WANTZ - **SORANS LES BREUREY:** M. MARCHAL - **TRAITTEFONTAINE :** MME BARDEY - **TRESILLEY :** M. FLEUROT - **VANDELANS :** MME BAILLY-BIICHLE - **VILLERS BOUTON :** MME DEMANY - **VORAY SUR L'OGNON :** MME BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER

3 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

AULX LES CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ - **RIOZ :** M. VERNIER à MME THIEBAUT - **RUHANS :** M. GIRARD S. à M. PANIER

5 membres suppléants avec voix délibérative :

BUSSIERES : MME DUPONT (M. BRENOT étant empêché) - **GRANDVELLE ET LE PERRENOT :** M. GOUX (M. SAUVIAT étant empêché) - **MAIZIERES :** M.MILLERAND (M. COSTILLE étant empêché) - **NEUVELLE LES CROMARY :** M.CATTENOZ (M. DEMOLY étant empêché) - **QUENOCHÉ :** MME FERRAND (M. GALLAND étant empêché)

1 membre absent :

LA MALACHERE : M. GIRARD C

Nombre de communes présentes ou représentées : 32 sur 33

N20072312D

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

Vu la délibération du Conseil communautaire N° 19022508D en date du 25 février 2019,

La Présidente rappelle que la Communauté exerce la compétence « GEMAPI » (GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) depuis le 1er janvier 2018 et qu'à compter de 2019 elle délègue cette compétence au SMABMVO (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et de la Basse Vallée de l'Ognon) pour le compte de 11 de ses communes.

Il convient de désigner cinq délégués(es) titulaires et cinq délégués(es) suppléants(es), pour représenter la Communauté de communes au Comité Syndical du SMAMBVO à la suite du renouvellement des conseils municipaux.

La Présidente invite les conseillers qui le souhaitent à faire acte de candidature.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de désigner les conseillers suivants pour être délégués au SMABMVO :

- M. GIRAUD Philippe, délégué titulaire
- M. BERGER Jean, délégué titulaire
- M. MAGNIN Didier, délégué titulaire
- M. NOEL Jean-Jacques, délégué titulaire
- MME FILIATRE Claudine, déléguée titulaire

- M. TOURNIER Michel, délégué suppléant
- MME BAILLY-BIICHLE Cécile, déléguée suppléante
- M. CHARBONNIER Gabriel, délégué suppléant
- M. MICHAUD Joël, délégué suppléant
- M. GUIGUEN Dominique, délégué suppléant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ



Département
de la Haute-Saône
Communauté de Communes
du Pays Riolois
Siège social : Rue des Frères Lumière
- 70 190 RIOZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20200723-20072313D-DE

Accusé certifié exécutoire

07/07/2020

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 17 juillet 2020 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres Présents ou représentés :

38 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : M. CHARBONNIER, MME CHEVALIER, MME ERARD - BOULT : M. CARON, M. GUIGUEN - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY LES BELLEVAUX : M. PEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. ORMAUX - CIREY : M. NOEL - CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON - MONTBOILLON : M. PANIER - OISELAY ET GRACHAUX : MME CUENOT - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ : MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME STIVALA MME THIEBAUT, MME VARIN, MME WANTZ - SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - TRESILLEY : M. FLEUROT - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : MME BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER

3 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

AULX LES CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ - RIOZ : M. VERNIER à MME THIEBAUT - RUHANS : M. GIRARD S. à M. PANIER

5 membres suppléants avec voix délibérative :

BUSSIERES : MME DUPONT (M. BRENOT étant empêché) - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX (M. SAUVIAT étant empêché) - MAIZIERES : M. MILLERAND (M. COSTILLE étant empêché) - NEUVELLE LES CROMARY : M. CATTENOZ (M. DEMOLY étant empêché) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND étant empêché)

1 membre absent :

LA MALACHERE : M. GIRARD C

Nombre de communes présentes ou représentées : 32 sur 33

N20072313D

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE A VOCATION UNIQUE POUR LE TRANSFERT, L'ELIMINATION ET LA VALORISATION DES ORDURES MENAGERES

La Présidente rappelle que la Communauté adhère au SYTEVOM de la Haute-Saône et qu'à ce titre elle doit désigner deux délégués(es) titulaires et deux délégués(es) suppléants(es), pour la représenter au Comité Syndical à la suite du renouvellement des conseils municipaux.

Le Syndicat mixte à vocation unique pour le Transfert, l'Élimination et la Valorisation des Ordures Ménagères (SYTEVOM) réalise pour le compte de ses adhérents, le tri et l'élimination des ordures ménagères et des déchets assimilables. Il organise en liaison avec ses adhérents les modalités de tri et de valorisation des déchets.

La Présidente invite les conseillers qui le souhaitent à faire acte de candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire désigne les conseillers suivants pour siéger au SYTEVOM :

- M. SAUVIAT Jean-Louis, délégué titulaire
- M. CARON Cédrik, délégué titulaire
- M. ORMAUX Alexandre, délégué suppléant
- M. NOEL Jean-Jacques, délégué suppléant

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents
La Présidente,
Nadine WANTZ



Département
de la Haute-Saône
Communauté de Communes
du Pays Riolais
Siège social : Rue des Frères Lumière
- 70 190 RIOZ

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 17 juillet 2020 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres Présents ou représentés :

38 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : M. CHARBONNIER, MME CHEVALIER, MME ERARD - BOULT : M. CARON, M GUIGUEN - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY LES BELLEVAUX : M PEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. ORMAUX - CIREY : M. NOEL - CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON - MONTBOILLON : M. PANIER - OISELAY ET GRACHAUX : MME CUENOT - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ: MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME STIVALA MME THIEBAUT, MME VARIN, MME WANTZ - SORANS LES BREUREY: M. MARCHAL - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - TRESILLEY : M. FLEUROT - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : MME BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER

3 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

AULX LES CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ - RIOZ : M. VERNIER à MME THIEBAUT - RUHANS : M. GIRARD S. à M. PANIER

5 membres suppléants avec voix délibérative :

BUSSIERES : MME DUPONT (M. BRENOT étant empêché) - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX (M. SAUVIAT étant empêché) - MAIZIERES : M. MILLERAND (M. COSTILLE étant empêché) - NEUVILLE LES CROMARY : M. CATTENOZ (M. DEMOLY étant empêché) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND étant empêché)

1 membre absent :

LA MALACHERE : M. GIRARD C

Nombre de communes présentes ou représentées : 32 sur 33

N20072314D

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE SYNDICAL DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE

La Présidente explique qu'à la suite du renouvellement des conseils municipaux, la Communauté en tant qu'adhérente à l'Ecole Départementale de Musique doit désigner deux délégués(es) titulaires et deux délégués(es) suppléant(es), pour la représenter au Comité Syndical.

L'Ecole Départementale de Musique de la Haute-Saône a pour vocation d'assurer l'accès pour toutes les familles haut-saônoises à l'enseignement musical. Grâce au soutien du Conseil départemental, de 7 communautés de communes et de 6 communes réunies en Syndicat mixte, environ 134 135 habitants (soit 2/3 de la population) du département peuvent bénéficier de ses actions.

Ces cours sont dispensés par une quarantaine d'enseignants diplômés. Avec ses antennes d'enseignement réparties sur 5 secteurs géographiques du département (Pays Graylois, Pays Riolais, Val de Saône, Vosges du Sud - Luxeuil-les-Bains, Vosges du Sud - Lure). Les enseignements sont proposés pour **les enfants, adolescents et adultes** : formation musicale et instrumentale en cycles pluriannuels, ensembles de pratiques collectives, musique à l'école, ateliers diversifiés...

La Présidente invite les conseillers qui le souhaitent à faire acte de candidature.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de désigner les conseillers suivants pour siéger à l'Ecole Départementale de Musique :

- M. TOURNIER Michel, délégué titulaire
- M. GERMAIN Guillaume, délégué titulaire
- MME THIEBAUT Fanny, déléguée suppléante
- MME BAILLY-BIICHLE Cécile, déléguée suppléante

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions : 2)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents
La Présidente,
Nadine WANTZ



Département
de la Haute-Saône
Communauté de Communes
du Pays Riolais
Siège social : Rue des Frères Lumière
- 70 190 RIOZ

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 17 juillet 2020 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres Présents ou représentés :

38 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : M. CHARBONNIER, MME CHEVALIER, MME ERARD - BOULT : M. CARON, M GUIGUEN - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY LES BELLEVAUX : M PEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. ORMAUX - CIREY : M. NOEL - CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON - MONTBOILLON : M. PANIER - OISELAY ET GRACHAUX : MME CUENOT - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ: MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME STIVALA MME THIEBAUT, MME VARIN, MME WANTZ - SORANS LES BREUREY: M. MARCHAL - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - TRESILLEY : M. FLEUROT - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : MME BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER

3 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

AULX LES CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ - RIOZ : M. VERNIER à MME THIEBAUT - RUHANS : M. GIRARD S. à M. PANIER

5 membres suppléants avec voix délibérative :

BUSSIERES : MME DUPONT (M. BRENOT étant empêché) - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX (M. SAUVIAT étant empêché) - MAIZIERES : M. MILLERAND (M. COSTILLE étant empêché) - NEUVILLE LES CROMARY : M. CATTENOZ (M. DEMOLY étant empêché) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND étant empêché)

1 membre absent :

LA MALACHERE : M. GIRARD C

Nombre de communes présentes ou représentées : 32 sur 33

N20072315D

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

La Présidente explique que suite à la délibération N°17050404D prise le 4 mai 2017 prenant en compte la mise en œuvre du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et à la suite du renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant au sein de la CCPR pour représenter la collectivité au sein de cette instance.

Le SIED 70 est un syndicat de communes, composé au lundi 13 juillet 2020 des 542 communes du département de la Haute-Saône.

Le SIED 70 est l'autorité organisatrice de la distribution de l'électricité sur toutes les communes du département.

A ce titre, ces communes ont transféré au SIED 70 leur pouvoir, d'une part, d'autorité concédante du service public d'électricité et, d'autre part, de travaux sur les réseaux de distribution public d'électricité.

Pour rappel, la Haute-Saône compte aujourd'hui 17 communautés de communes et une communauté d'agglomération. Chacune d'elles doit être représentée au sein de la commission consultative relative à la transition énergétique pour la croissance verte créée par le SIED 70.

La Présidente invite les conseillers qui le souhaitent à faire acte de candidature.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne les conseillers suivants pour siéger au SIED70 :

- M. SAUVIAT Jean-Louis, délégué titulaire
- M. PARTY Julien, délégué suppléant

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents
La Présidente,
Nadine WANTZ



Département
de la Haute-Saône
Communauté de Communes
du Pays Riolais
Siège social : Rue des Frères Lumière
- 70 190 RIOZ

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 17 juillet 2020 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres Présents ou représentés :

38 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : M. CHARBONNIER, MME CHEVALIER, MME ERARD - BOULT : M. CARON, M GUIGUEN - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY LES BELLEVAUX : M PEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. ORMAUX - CIREY : M. NOEL - CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON - MONTBOILLON : M. PANIER - OISELAY ET GRACHAUX : MME CUENOT - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ: MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME STIVALA MME THIEBAUT, MME VARIN, MME WANTZ - SORANS LES BREUREY: M. MARCHAL - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - TRESILLEY : M. FLEUROT - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : MME BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER

3 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

AULX LES CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ - RIOZ : M. VERNIER à MME THIEBAUT - RUHANS : M. GIRARD S. à M. PANIER

5 membres suppléants avec voix délibérative :

BUSSIERES : MME DUPONT (M. BRENOT étant empêché) - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX (M. SAUVIAT étant empêché) - MAIZIERES : M. MILLERAND (M. COSTILLE étant empêché) - NEUVELLE LES CROMARY : M. CATTENOZ (M. DEMOLY étant empêché) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND étant empêché)

1 membre absent :

LA MALACHERE : M. GIRARD C

Nombre de communes présentes ou représentées : 32 sur 33

N20072316D

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE DU SYNDICAT MIXTE HAUTE-SAONE NUMERIQUE

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolais en date du 11 juillet 2013 portant sur l'adhésion à Haute-Saône Numérique (HSN) et adoptant les statuts du syndicat mixte ;

Vu la délibération du 21 juillet 2017 priorisant les montées en débit des sous-répartiteurs pour le schéma d'aménagement numérique de la CCPR ;

Vu la délibération du 14 septembre 2017 validant le rapport d'information relatif au schéma local d'aménagement numérique 2.0 de la Communauté de communes du Pays Riolais élaboré par Haute-Saône Numérique ;

Pour rappel, le Syndicat mixte Haute-Saône Numérique garantit une meilleure cohérence départementale en matière de numérique en prenant en charge la conception, la construction, l'exploitation mais également la commercialisation des réseaux de télécommunications électroniques à Haut et Très Haut Débit de la collectivité. Pour décliner le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique, de l'échelle départementale à l'échelle locale, et préparer sa mise en œuvre entre 2014 et 2020, des schémas locaux d'Aménagement Numérique sont définis avec chaque Communauté de Communes adhérente au Syndicat.

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Haute-Saône, adopté en 2011 par l'Assemblée départementale a donné le cadre du niveau de service recherché à l'échéance 2025:

apporter le Très Haut Débit à tous les abonnés Haut-Saônois, via la mise en œuvre d'un mix de technologies.

La Communauté de Communes du Pays Riolais verse 9€/an et par habitant à HSN depuis 2014.

La Présidente explique que la Communauté, en tant qu'adhérente au Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique, doit désigner un(e) délégué(e) titulaire et un(e) délégué(e) suppléant(e), pour la représenter au Comité Syndical.

La Présidente invite les conseillers qui le souhaitent à faire acte de candidature.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de désigner les conseillers suivants pour siéger à HSN :

- M. MAINIER Gilles, délégué titulaire
- M. MARCHAL Jacques, délégué suppléant

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents
La Présidente,
Nadine WANTZ



Département
de la Haute-Saône
Communauté de Communes
du Pays Riolais
Siège social : Rue des Frères Lumière
- 70 190 RIOZ

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 17 juillet 2020 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres Présents ou représentés :

38 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - **BOULOT :** M. CHARBONNIER, MME CHEVALIER, MME ERARD - **BOULT :** M. CARON, M GUIGUEN - **BUTHIERS :** M. MAGNIN - **CHAMBORNAY LES BELLEVAUX :** MPEYRETON - **CHAUX LA LOTIERE :** M. ORMAUX - **CIREY :** M. NOEL - **CROMARY :** M. BERGER - **ETUZ :** M. GERMAIN, M. TABOURNOT - **FONDREMAND :** M. HANRIOT - **HYET :** M. OUDIN - **LE CORDONNET :** M. MIGARD - **MONTARLOT LES RIOZ :** M. BOUTON - **MONTBOILLON :** M. PANIER - **OISELAY ET GRACHAUX :** MME CUENOT - **PENNESIERES :** M. BRIOTTET - **PERROUSE :** M. MICHAUD - **RECOLOGNE LES RIOZ :** M. TRAVAILLOT - **RIOZ:** MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME STIVALA MME THIEBAUT, MME VARIN, MME WANTZ - **SORANS LES BREUREY:** M. MARCHAL - **TRAITIEFONTAINE :** MME BARDEY - **TRESILLEY :** M. FLEUROT - **VANDELANS :** MME BAILLY-BIICHLE - **VILLERS BOUTON :** MME DEMANY - **VORAY SUR L'OGNON :** MME BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER

3 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

AULX LES CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ - **RIOZ :** M. VERNIER à MME THIEBAUT - **RUHANS :** M. GIRARD S. à M. PANIER

5 membres suppléants avec voix délibérative :

BUSSIERES : MME DUPONT (M. BRENOT étant empêché) - **GRANDVELLE ET LE PERRENOT :** M. GOUX (M. SAUVIAT étant empêché) - **MAIZIERES :** M. MILLERAND (M. COSTILLE étant empêché) - **NEUVELLE LES CROMARY :** M. CATTENOZ (M. DEMOLY étant empêché) - **QUENOCHÉ :** MME FERRAND (M. GALLAND étant empêché)

1 membre absent :

LA MALACHERE : M. GIRARD C

Nombre de communes présentes ou représentées : 32 sur 33

N20072317D

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SIVOM DE LA VALLEE POUR L'ALIMENTATION EN EAU DE LA COMMUNE DE AULX LES CROMARY

Vu l'arrêté préfectoral du 08 octobre 2018 entérinant la prise des compétences eau et assainissement par la Communauté de Communes du Pays Riolais à compter du 1er janvier 2019,

Vu les délibérations de la Communauté de la Communes du 10 décembre 2018 et celle de la Commune de Aulx-lès-Cromary du 16 novembre 2018 demandant le retrait du syndicat de la Vallée, La Présidente explique que la désignation de délégués de la Communauté de Communes au Syndicat reste nécessaire pour régler les conditions du retrait et mettre au point une convention de vente d'eau pour l'alimentation de la Commune de Aulx-lès-Cromary.

La Présidente invite les conseillers qui le souhaitent à faire acte de candidature.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de désigner les conseillers suivants pour siéger au SIVOM de la vallée pour l'alimentation en eau de la commune de Aulx les Cromary :

- M. RUSSY Jean-Paul, délégué titulaire
- M. GUIGUEN Dominique, délégué titulaire
- M. NOEL Jean-Jacques, délégué suppléant
- M. MAGNIN Didier, délégué suppléant

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents
La Présidente,
Nadine WANTZ



Département
de la Haute-Saône
Communauté de Communes
du Pays Riolais
Siège social : Rue des Frères Lumière
- 70 190 RIOZ

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 17 juillet 2020 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres Présents ou représentés :

38 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : M. CHARBONNIER, MME CHEVALIER, MME ERARD - BOULT : M. CARON, M GUIGUEN - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY LES BELLEVAUX : M PEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. ORMAUX - CIREY : M. NOEL - CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON - MONTBOILLON : M. PANIER - OISELAY ET GRACHAUX : MME CUENOT - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ: MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME STIVALA MME THIEBAUT, MME VARIN, MME WANTZ - SORANS LES BREUREY: M. MARCHAL - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - TRESILLEY : M. FLEUROT - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : MME BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER

3 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

AULX LES CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ - RIOZ : M. VERNIER à MME THIEBAUT - RUHANS : M. GIRARD S. à M. PANIER

5 membres suppléants avec voix délibérative :

BUSSIERES : MME DUPONT (M. BRENOT étant empêché) - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX (M. SAUVIAT étant empêché) - MAIZIERES : M. MILLERAND (M. COSTILLE étant empêché) - NEUVELLE LES CROMARY : M. CATTENOZ (M. DEMOLY étant empêché) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND étant empêché)

1 membre absent :

LA MALACHERE : M. GIRARD C

Nombre de communes présentes ou représentées : 32 sur 33

N20072318D

OBJET : ELECTION D'UNE COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Vu l'article 22 du code des marchés publics, la Présidente rappelle qu'il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres, à raison de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

La Présidente invite les conseillers à faire acte de candidature pour être membres de la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes du Pays Riolais.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de désigner les conseillers suivants pour être membres de la commission d'appel d'offres :

- M. BOUTON Jean-Luc, délégué titulaire
- M. TABOURNOT Hervé, délégué titulaire
- M. ORMAUX Alexandre, délégué titulaire
- M. FLEUROT Emmanuel, délégué titulaire
- M. SAUVIAT Jean-Louis, délégué titulaire

- M. NOEL Jean-Jacques, délégué suppléant
- MME CHEVALIER Claude, déléguée suppléante
- M. GUIBOURG Frédéric, délégué suppléant
- MME BESNARD Maud, déléguée suppléante
- MME VARIN Alicia, déléguée suppléante

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Wantz', with a horizontal line underneath it.

Département
de la Haute-Saône
Communauté de Communes
du Pays Riolais
Siège social : Rue des Frères Lumière
- 70 190 RIOZ

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 17 juillet 2020 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres Présents ou représentés :

38 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : M. CHARBONNIER, MME CHEVALIER, MME ERARD - BOULT : M. CARON, M GUIGUEN - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY LES BELLEVAUX : M PEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. ORMAUX - CIREY : M. NOEL - CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON - MONTBOILLON : M. PANIER - OISELAY ET GRACHAUX : MME CUENOT - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ: MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME STIVALA MME THIEBAUT, MME VARIN, MME WANTZ - SORANS LES BREUREY: M. MARCHAL - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - TRESILLEY : M. FLEUROT - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : MME BESNARD, M. GIRAUD, M. TOURNIER

3 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

AULX LES CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ - RIOZ : M. VERNIER à MME THIEBAUT - RUHANS : M. GIRARD S. à M. PANIER

5 membres suppléants avec voix délibérative :

BUSSIERES : MME DUPONT (M. BRENOT étant empêché) - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX (M. SAUVIAT étant empêché) - MAIZIERES : M. MILLERAND (M. COSTILLE étant empêché) - NEUVELLE LES CROMARY : M. CATTENOZ (M. DEMOLY étant empêché) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND étant empêché)

1 membre absent :

LA MALACHERE : M. GIRARD C

Nombre de communes présentes ou représentées : 32 sur 33

N20072319D

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CCPR AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE AU CORDONNET POUR L'ALIMENTATION DU NOUVEAU RESERVOIR.

La Présidente expose que dans le cadre des travaux d'interconnexion des réseaux AEP entre Montarlot et le Cordonnet, il y a lieu de réaliser une extension du réseau concédé d'électricité pour l'alimentation d'un réservoir d'eau situé chemin des Vignes (B 7872).

Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune du Cordonnet adhère.

Les travaux envisagés consisteront en une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 110 mètres.

Aux conditions de Juin 2020, le coût total TTC des travaux est estimé à environ 20 200 €.

Le syndicat précise que selon les dispositions de la délibération n° 2 du Comité du SIED 70 du 29 septembre 2012, cette opération pourrait bénéficier d'une aide financière égale à 55% du montant total de ces travaux.

Le plan de financement est le suivant :

Co financeurs	Montant	Taux
Participation du SIED 70	12 511,84 €	61,95%
Participation CCPR	7 684,90 €	38,05%

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- Approuve le programme des travaux présentés par Mme la Présidente.
- Demande au SIED 70, la réalisation des travaux définis ci-dessus par Mme la Présidente
- Autorise la Présidente à signer l'annexe financière prévisionnelle annexée à la présente délibération.
- S'engage à prévoir au budget les crédits nécessaires.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ

